

## Rapport n°20

### **Mutualizzazione di i servizii di a Cità di Bastia cù u Centru Cumunale d'Azione Suciale (CCAS)**

Mutualisation des services de la ville de Bastia auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de la Ville de Bastia, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

Il exerce l'intégralité des compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que dans le cadre du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, qui précise les attributions de cet établissement public.

Dans le cadre de ses attributions, l'intervention du CCAS de Bastia couvre ainsi l'ensemble du champ de l'intervention sociale, de l'aide sociale légale et facultative, de l'animation et du lien social, du logement, du handicap, des familles et des seniors.

Le CCAS reçoit chaque année des subventions de la Ville de Bastia afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation de ses services, la Ville de Bastia s'engage à apporter au CCAS et pour certaines fonctions, son soutien et son expertise.

Dans ce contexte, chaque année, une convention précise la nature des liens existant entre le CCAS et la Ville de Bastia avec, pour objectif, de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville de Bastia au CCAS.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- D'approuver la convention jointe en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire et Madame la Vice-Présidente à la signer.
- De solliciter une subvention de fonctionnement pour un montant de 1 450 000 euros.

#### **SYNTHESE**

Una cunvenzione anninca furmalizeghja a messa à disposizione di mezi municipali à u CCAS. Una suvvenzione di funziunamentu di 1 450 000 € hè sullicitata per garantisce a cintinuità di l'azzione suciale.